

Etapes décisives



Mesdames, Messieurs,

L'année 2007 restera longtemps et douloureusement gravée dans nos mémoires. Malgré des résultats opérationnels records, le Groupe a dû faire face à l'adversité et surmonter des problèmes très complexes. Le bénéfice net consolidé du Groupe, avant déduction des amendes liées aux cartels, aurait atteint CHF 571 millions. Après déduction de ces amendes, le bénéfice net consolidé du Groupe s'établit à CHF 278 millions, comparé à CHF 511 millions en 2006.

Permettez-moi d'évoquer quelques événements majeurs de l'année:

- Malgré une compétition intense, nos exportations des ascenseurs de haute performance ont pu être maintenues à des niveaux élevés et comptent quelques bâtiments très importants tout autour du globe (voir pages 34 à 49).
- Notre collaboration stratégique avec Hyundai Elevator Co. Ltd. en Corée du Sud s'est développée très positivement, comme l'atteste la conférence de presse conjointe tenue à Séoul mi-octobre 2007 et la mise en place d'équipes de travail communes.
- La gamme du Schindler 3300, conçue pour le marché résidentiel et commercial, a été extrêmement bien reçue par nos clients. En conséquence, les ventes très élevées des installations nouvelles en 2006 ont induit des problèmes logistiques persistants en Europe, et les ventes ont dû être étroitement surveillées en 2007. A la fin du troisième trimestre 2007, les livraisons à temps sont revenues à la normale en Europe et le taux de conformité a commencé à s'améliorer.
- L'acquisition de GNT en 2006 a pesé sur le résultat d'ALSO en 2007. Ainsi, malgré les pertes records de CHF -19 millions de GNT au premier semestre, ALSO a réussi à clôturer l'année avec un bénéfice net consolidé de CHF 15 millions. Les deux raisons principales de cette amélioration sont d'une part le début de redressement de GNT et d'autre part les bénéfices en hausse en Suisse et en Allemagne.
- Les amendes mentionnées ci-dessus se sont élevées à CHF 293 millions et ont réduit notre bénéfice net consolidé de 51,3%. Elles pèsent sur notre réputation même si les infractions étaient seulement limitées aux marchés locaux. Assurément, ces deux amendes sont trop élevées et ne reflètent pas nos efforts continus et bien documentés depuis le

début des années 90 (voir aussi page 111 et suiv., Corporate Governance). En conséquence, nous avons fait appel aux deux décisions.

En outre, ces deux cas ont montré que les lois sur les cartels en Europe sont profondément défectueuses pour deux raisons. Tout d'abord, les sanctions pénalisent les actionnaires et non les individus qui ont commis les infractions. Il s'agit d'une grande différence avec les lois antitrust des Etats-Unis. Punir les responsables serait non seulement juste mais aussi une dissuasion plus efficace. Ensuite, même si les violations n'étaient que purement locales, les amendes sont imposées à tout le Groupe en fonction de ses revenus mondiaux.

En conséquence, nous allons continuer nos efforts pour que les lois sur les cartels en Europe prévoient une dénommée «Compliance Defense» pour les entreprises ainsi que des sanctions pénales contre les employés qui ont délibérément enfreint les lois. Plusieurs initiatives politiques ont été lancées pour modifier les lois européennes en conséquence.

Au nom de tous les actionnaires et du Comité d'Administration, je tiens à remercier tous les collaborateurs de leurs efforts exceptionnels durant cette année difficile. J'adresse un remerciement spécial à ceux qui se sont vu attribuer la tâche de résoudre les problèmes laissés par leurs prédécesseurs. Malgré les turbulences récentes sur les marchés financiers, 2008 devrait non seulement enregistrer des bénéfices consolidés substantiellement plus élevés mais aussi de meilleures marges opérationnelles. En gardant cette perspective positive à l'esprit, nous tournons volontiers la page 2007.

Alfred N. Schindler